

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 45 (1953)
Heft: 12

Artikel: Le congrès de la Fédération générale du travail de Belgique
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y aura donc dans les jours à venir des bons patrons. Ceux-ci partageront leur point de vue et rallieront les combattants de la paix. Pas plus que les communistes obéissent à des sentiments patriotiques, ils seront sincères dans leur opinion. Mais cela peut valoir des commandes faciles et profitables avec l'Est. Cela permettra aussi d'obtenir à bon compte la « paix sociale » dans leurs entreprises.

Ainsi, la classe ouvrière sera trahie pour le compte de la patrie soviétique, en attendant d'être asservie par elle.

Il ne saurait être question de couvrir une telle politique où les intérêts sordides, un nationalisme éculé et aveugle se font les complices des traîtres patentés.

Mais il ne faut pas davantage couvrir le M. R. P., qui a fait de la construction européenne son monopole et s'efforce de croire que toutes les garanties sont acquises parce que M. Adenauer a remporté un succès électoral et qu'il est démocrate-chrétien.

Le problème N° 1 est de sortir la France de l'impasse et de lui éviter de culbuter dans le gouffre vers lequel elle penche de plus en plus dangereusement.

Cela implique d'abord la remise en ordre des affaires intérieures et dans l'Union française, l'assainissement de l'économie et des finances, une prise de conscience collective, la certitude des lendemains par la garantie du travail et la justice sociale.

Alors, mais alors seulement, la France pourra jouer son rôle en Europe. Non pas en projetant des idées, mais en mettant une force véritable au service de ces idées.

Le congrès de la Fédération générale du travail de Belgique

Par *Jean Möri*

Présidé avec une bienveillante autorité par Isidore Smets, le congrès de la Fédération générale du travail de Belgique (F. G. T. B.) s'est déroulé les 14, 15 et 16 novembre dernier à la Maison du Peuple de Bruxelles avec la participation de huit cents délégués.

Envoi de fleurs

De nombreuses centrales syndicales nationales étrangères s'étaient fait représenter, parmi lesquelles l'Union syndicale suisse par Louis Joye et Jean Möri, ce qui donnait à la manifestation un caractère international d'autant plus marqué que le Bureau international du travail s'était fait représenter par Albert Guigui, qui n'oublie pas ses origines, et la C. I. S. L. par le secrétaire général Oldenbroek.

Le premier rappela très opportunément à un orateur qui se plaignait du maigre bagage scolaire dont disposent les militants syndicaux que cette lacune était largement compensée par leur foi, leur zèle, leur intelligence, leur bon sens et leur dynamisme. Ces qualités acquises à l'école de la vie valent autant, en effet, qu'une instruction plus complète acquise dans les universités ou autres écoles supérieures. Cette constatation faite, Guigui s'empressa d'ailleurs d'attirer l'attention sur la nécessité d'un développement de l'éducation ouvrière, de la formation des « compétences », pour faire face aux tâches nouvelles et multiples qui incombent maintenant aux travailleurs. Il suffisait de regarder autour de soi pour voir des exemples concrets de réussites exceptionnelles, dues pour la plus grande part au mérite personnel, Paul Finet, par exemple, devenu membre de la Haute Autorité du Plan Schuman, dont il est d'ailleurs le champion le plus valeureux. De nombreuses interventions révélèrent au surplus d'innombrables possibilités d'ascension à l'échelle sociale pour ceux que ne rebutent ni le travail ni l'étude. Mesurée, claire, précise, l'intervention d'Oldenbroek fit le réjouissant bilan de l'action de la Confédération internationale des syndicats libres, avant de recommander le respect de la liberté et des règles démocratiques, la tolérance, afin d'étendre encore l'expansion de la C. I. S. L., qui groupe à présent plus de soixante millions de cotisants et non pas des membres fictifs pour le miroir aux alouettes. Avec beaucoup de raison il remercia la F. G. T. B. de sa contribution valeureuse à l'action internationale, ce qui conduisit Deakin à surenchérir avec l'humour délicieux des Anglais. Dans cette joute oratoire réservée à quelques hôtes étrangers, le Français Ventejol cueillit des lauriers en corrigeant l'effet regrettable de simplifications décidément un peu sommaires concernant son pays.

L'ordre du jour du congrès comportait les questions suivantes: Rapport moral, problème des jeunes, le programme de la F.G.T.B., Fonds national de résistance, proposition du Syndicat des diamantaires tendant à modifier les statuts et enfin l'élection des membres du bureau, des secrétaires et des membres de la commission de contrôle.

Des langes rouges au cumul des fonctions

L'imposant rapport moral de cinq cent quarante-huit pages, complété oralement par le secrétaire général Louis Major, suscita des discussions passionnées et d'innombrables suggestions. Ceux qui se plainquirent du manque d'animation dans la discussion du rapport général au récent congrès de l'Union syndicale suisse auraient peut-être trouvé le repas belge trop copieux. Entre ces deux extrêmes, il y a d'ailleurs place pour la juste mesure, C'est évidemment aux délégués qui constituent les congrès de faire leur choix et non au chroniqueur, qui est en l'occurrence juge et partie.

Mais si les méthodes diffèrent, les résultats ont beaucoup d'analogie. Comme les Français, nos amis belges ont le goût des grandes discussions théoriques — dans lesquelles ils excellent d'ailleurs — où l'on embrasse l'ensemble des problèmes sans pouvoir trouver de solution globale. En Suisse, où l'on ne craint pas le qualificatif d'empiristes, on préfère aborder les problèmes les uns après les autres, pour eux-mêmes, sans trop se préoccuper de doctrines. A regarder les résultats, plus souvent législatifs en Belgique, contractuels en Suisse, mais aussi législatifs, on voit que les deux mouvements sont contraints d'accepter des compromis d'ailleurs aussi honorables.

Certains interpellateurs s'attaquant au cumul pensaient séparer davantage le mouvement syndical du Parti socialiste, des coopératives et des mutualités dans ce qu'on nomme le comité d'action commune, dont les mérites furent diversement appréciés. Le congrès décida cependant de poursuivre l'expérience. Il est un fait que l'équivoque profite aux chrétiens-sociaux à l'affût, même si ces derniers sont étroitement liés au parti qui tient actuellement le pouvoir en Belgique. Mais la logique ouvrière est ainsi faite qu'elle réclame davantage de clarté du mouvement syndical libre que des syndicats chrétiens. Probablement parce qu'ils donnèrent sans cesse davantage. Si les responsables de la F. G. T. B. rappelèrent à plusieurs reprises l'indépendance totale de l'organisation envers le parti, d'ailleurs ancrée comme chez nous dans les statuts, les « langes rouges » dans lesquels un délégué disert et trop éloquent se prévalut de naître et le linceul de même teinte qui l'enveloppera à son heure dernière contribuent à donner crédit à une véritable légende. D'autant plus que bien des doctrinaires croient encore au mirage d'un changement radical de la structure économique par le libre jeu de la démocratie, qu'un de ces augures envisagea même la suppression du patronat dans la série d'oracles dont il gratifia le congrès. Nos visées plus modestes, qui paraîtront dérisoires aux augures, postulent simplement l'extension de la démocratie politique sur le plan économique. Comme Paul Finet, nous pensons que les fruits du labeur commun dont bénéficient les travailleurs dépendront toujours de la productivité, qui est un objectif constant, que nous lui soyons acquis ou non dans les formules, ainsi que le déclara sans ambages André Renard, ce Liégeois audacieux, dont la logique implacable n'a pas l'air de séduire toujours les faits.

Durée du travail et égalité de rémunération

Dans cette discussion générale, d'autres problèmes inspirèrent les orateurs, parmi lesquels celui de la réduction de la durée du travail à quarante heures, le salaire garanti, qui constituerait la sécurité de l'emploi idéale, l'égalité de rémunération entre la main-

d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale, qui inspira une brillante intervention à un collègue du deuxième sexe, le problème des frontaliers, les quelque deux cent mille chômeurs principalement répartis en Flandres, l'unification de la cotisation syndicale, l'éducation, etc.

Louis Major batailla du corps et de la voix pour mettre en lumière l'action positive de la F. G. T. B. en ces différents domaines. Plus habile que son collègue suisse, il accepta le postulat de la réduction de la durée du travail *pour le transmettre à l'O. I. T.*, car il s'agit là d'un problème international, rappela l'orateur, non sans énoncer d'ailleurs les difficultés qui s'opposent à une telle réalisation en période d'expansion économique. Or, le principe des quarante heures a déjà été inscrit dans une convention internationale en 1935. Avec un succès relatif, puisque seule la Nouvelle-Zélande a ratifié cet instrument international. Il est possible que les ratifications seraient plus nombreuses si une convention décrétait l'obligation de réduire la durée du travail dans une moindre proportion, avec compensation du salaire, bien entendu. On nous permettra d'en douter et de considérer que pour imposer une telle réforme sur le plan international il faudrait probablement l'obtenir auparavant, en fait et non pas seulement sur le papier, dans un plus grand nombre de pays.

Appuyé par le témoignage du virtuose Gailly, Major démontra, d'autre part, que le cumul des fonctions parlementaires avec celles de secrétaire syndical offraient de grands avantages aux travailleurs et qu'il serait onéreux d'y renoncer.

Libéré par l'exutoire de la tribune, le congrès unanime vota le rapport moral. Le rapport financier obtint le même succès.

Postulats généraux

Une résolution générale tire les conclusions pratiques du captivant débat. Elle postule l'extension de l'œuvre éducative, décide la création d'un institut syndical permanent dont l'organisation, le financement et le programme seront établis ultérieurement, se prononce pour l'unification de la cotisation syndicale, envisage la création d'une commission de conciliation et d'arbitrage en vue de supprimer les empiétements réciproques des fédérations, souhaite la réduction du travail à quarante heures à introduire sur le plan international, relance en attendant l'application immédiate de la loi de 1936 et l'instauration, à titre transitoire, des quarante-quatre heures réparties sur cinq jours, réaffirme l'attachement de la F. G. T. B. à l'école officielle menacée par l'expansion des écoles confessionnelles, réclame la réalisation d'un vaste programme de construction de logements à bon marché, une protection des travailleurs dans les petites

entreprises égale à celle dont bénéficient les travailleurs occupés dans les grandes.

André Genot intervint en faveur des jeunes. Une résolution réclame en conséquence une action et une propagande accrues, l'organisation de groupes de cadets, la reconnaissance de ces groupes syndicaux comme mouvement national. Un comité national prendra les décisions nécessaires pour l'organisation et le financement de ce mouvement.

Une proposition du président, qui tendait à charger le comité national de prendre les mesures nécessaires pour constituer une caisse nationale de résistance, fut acceptée à l'unanimité moins une voix et six abstentions.

Ensuite d'un exposé substantiel d'André Renard, le congrès vota à l'unanimité une résolution consacrée à la

politique économique de la F. G. T. B.,

dont voici les revendications essentielles: larges intégrations économiques sur le plan national et en Europe (avec la possibilité, espérons-le, pour des petits pays comme la Suisse, de continuer à se livrer à des activités auxquelles la tradition, la formation professionnelle et le goût des travailleurs les prédisposent); plein emploi; expansion de la consommation intérieure; planification; nationalisation de divers secteurs, spécialement ceux de l'énergie; organisation et développement des investissements publics; réorganisation du commerce extérieur. Pour réaliser le plein emploi, la résolution propose une plus grande efficience dans tous les domaines, la standardisation des produits, la rationalisation et l'accroissement de la productivité; des garanties contre le chômage technologique; une répartition équitable des fruits de l'accroissement de la productivité, etc. Comme moyen d'action, la résolution envisage une campagne de vulgarisation dont les thèmes seront: résorption du chômage et plein emploi, reprise systématique des bénéfices capitalistes à des fins collectives, instauration de la démocratie économique. Avant le 1^{er} mai 1954, le congrès se réunira à nouveau pour statuer sur les conclusions des commissions chargées de la mise en œuvre de ces principes. C'est le cas de reprendre le mot du fabuliste: Travaillez, donnez-vous de la peine, c'est le fonds qui manque le moins!

Sécurité sociale

Nathalis de Bock introduisit le problème d'une réforme véritable de la sécurité sociale. Son exposé permit d'élaborer une autre résolution proposant d'assujettir travailleurs domestiques, apprentis et personnel de maison à la sécurité sociale, le relèvement des indem-

nités de chômage, de maladie-invalidité, des pensions de vieillesse et de survie, des allocations familiales, des rentes pour accidents, maladies professionnelles et invalidité, l'adaptation automatique de ces indemnités au renchérissement du coût de la vie, ce qui est prévu dans la dernière convention internationale sur la sécurité sociale, le droit aux prestations en cas de grève ou de lock-out. Le détail des revendications particulières dans les différentes branches de la sécurité sociale complète cette résolution votée également à l'unanimité.

Conclusions

Comme on voit, les délégués au congrès de la F. G. T. B. n'ont pas boudé le travail. On les vit suivre avec attention les débats, les animer pour certains d'entre eux, et témoigner de leur satisfaction ou de leur mécontentement avec vigueur et franchise. Il faut d'ailleurs reconnaître que la critique fut plutôt rare et bénigne, la confiance des travailleurs étant acquise aux secrétaires, qui font leur travail avec conscience et compétence.

Les hôtes étrangers garderont aussi le souvenir des prévenances et des attentions aimables dont ils furent gratifiés.

La sécurité sociale en Yougoslavie

Par *A.-J. Fischer*

Depuis la fondation de la République populaire de Yougoslavie, la sécurité sociale a constitué l'élément central de la politique du nouvel Etat. Peut-être même les dirigeants du pays ont-ils vu un peu trop grand dans ce domaine. Les milieux syndicaux ont recommandé ces derniers temps que l'on remplace le principe du salaire social par celui du salaire au rendement. Dans de nombreux domaines, toutefois, l'application de ce principe ne pourra se faire que progressivement.

Un Yougoslave sur trois environ est au bénéfice d'une assurance sociale

La Yougoslavie compte aujourd'hui 5 millions de personnes, soit 30% de la population totale, au bénéfice des assurances sociales. Celles-ci ont coûté en 1952 une somme de 78,2 milliards de dinars (1 dollar = 300 dinars), tandis qu'un montant de 82 milliards de dinars, ou 9,39% du revenu national, a été prévu à cet effet au budget pour 1953.